

Objectif N°4

Participer à la concertation pour un usage durable de l'espace subaquatique

Action FFESSM

L'initiative française pour les récifs coralliens



L'Initiative française sur les récifs coralliens (IFRECOR) est une action nationale en faveur des récifs coralliens des collectivités de l'outre-mer, engagée sur décision du Premier ministre. L'initiative recouvre toutes actions et mesures prises en faveur des récifs. Les enjeux en sont la protection et la gestion durable des récifs coralliens des collectivités de l'outre-mer.

Pour conduire cette initiative, le gouvernement s'est doté, par décret ministériel d'un comité national, placé auprès du Premier ministre, composé de différents collèges rassemblant les principaux acteurs concernés par la gestion durable des récifs coralliens.

Ce comité suit l'ensemble des actions et mesures en faveur des récifs coralliens.

Il est chargé de piloter l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action pour la préservation et la gestion durable des récifs coralliens. Il est placé sous la co-présidence des ministres chargés respectivement de l'Environnement et de l'Outre-Mer. Il s'appuie sur des comités locaux rassemblant, dans chacune des collectivités de l'outre-mer, les acteurs locaux de la gestion des récifs.

La FFESSM participe au comité national et au comité permanent de l'IFRECOR au sein du collège des socio-professionnels.

Rôle

- L'élaboration de la stratégie et du plan d'action national pour les récifs coralliens.
- La formulation de recommandations et d'avis sur les moyens propres à assurer la protection et la gestion durable des récifs coralliens.
- Le développement des échanges entre les élus, les socio-professionnels, les administrations ainsi que les techniciens et scientifiques des différentes collectivités d'outre-mer, relatifs aux pratiques environnementales favorables aux récifs coralliens, résultats d'expériences localisées ou d'actions concrètes.
- L'appui à la recherche de financements nationaux, européens et internationaux en faveur de la protection et de la gestion des récifs coralliens des collectivités de l'outre-mer.
- Le suivi de la mise en œuvre effective des actions dans les collectivités d'outre-mer et de leur intégration dans les cadres régionaux existants.
- L'information du public.
- L'évaluation des actions entreprises.

Les actions de L'IFRECOR

Inventaire des actions en cours en faveur des récifs, mise en place et fédération des réseaux de surveillance des récifs coralliens des collectivités de l'outre-mer, sous nœuds du réseau mondial, élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action en faveur des récifs coralliens, appui à la mise en œuvre du plan d'action suivant une approche croisée des problématiques générales des récifs (érosion, pollution des eaux, pêche, etc.) et une approche intégrée sur des sites pilotes, mobilisation des élus, des administrations, et des socio-professionnels, organisation de réunions au niveau national et participation à des réunions internationales avec pour objectif les échanges d'expériences et de bonnes pratiques environnementales, permettant notamment la valorisation des actions françaises, renforcement de la coopération française dans les actions régionales, mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation.

Enjeux pour la FFESSM

- S'impliquer dans la préservation d'un des écosystèmes marins les plus riches et les plus menacés au monde.
- Sensibiliser, informer les structures de plongée affiliées à la FFESSM (associations et SCA) sur la fragilité des récifs : adaptation des pratiques/information des pratiquants (essentiellement des plongeurs en séjour touristique).

Pour en savoir plus

<http://www.ifrecor.org>

